

SEANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2007

Président : M. John LINGG
 Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
 Secrétaire : M. Damien BONFANTI
 Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Patrick LUSSE, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Suzanne RICHERT, M. David RÖTHLISBERGER, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Alain BOSSHARD, Mmes Claudine CORMINBOEUF, Carole ESTOPPEY, MM. Alain MATHIEU ET Karel STUDER

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. Frédéric RENEVEY, Conseiller administratif
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

Excusé : M. François LANCE, Conseiller administratif

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2008
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 4 octobre 2007 –**
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
 - a) Avenue des Grandes-Communes – Bretelle Pont-Butin
 Réaménagement de la chaussée
 Crédit d'étude (Fr. 60'000.--) **p. 81** **Arrêté**
 - b) Divers
- 8) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**
Séance du 8 octobre 2007 –
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO
 - a) Chalet « Les Laureles » à Leysin – Travaux de rénovation de
 l'appartement du 1^{er} étage
 Crédit de construction (Fr. 225'000.--) **p. 82** **Arrêté**
 - b) Lancy-Square – Démolition de la villa située au 28, chemin des
 Pâquerettes **p. 84** **Arrêté**
- 9) **Commission des affaires sociales – Séance du 12 septembre 2007 –**
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 Visite de la Résidence et du Pavillon de la Rive à Onex
 - Présentation de la Résidence par Mme Claire-Line Mechkat, directrice **p. 85** **Information**

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 13 septembre 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Présentation des principaux travaux liés au budget des investissements 2008 p. 86 Information
 - b) Discussion sur les projets futurs p. 86 Information
 - c) Divers
- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 24 septembre 2007 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
- a) Election du Vice-président p. 87 Information
 - b) Présentation de l'organisation et du fonctionnement de l'administration générale p. 87 Information
 - c) Divers
- 12) **Commission des sports – Séance du 27 septembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Election du Président et du Vice-président p. 89 Information
 - b) Visite de la piscine et de la zone de verdure - fréquentation de la piscine durant l'année 2007 p. 89 Information
 - c) Présentation des activités liées à l'Euro 2008 p. 90 Information
 - d) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions p. 91
- 14) Questions du public Annexe

M. LINGG : Bienvenue en cette séance ordinaire du Conseil municipal. Je dois excuser M. Bosshard, Mme Corminboeuf, Mme Estoppey, M. Mathieu et M. Studer. M. Golay, pour sa part, arrivera avec un peu de retard.

Je salue la présence de nos deux Conseillers administratifs, M. Baertschi et M. Renevey, et j'excuse M. Lance qui vous transmet ses meilleurs messages, puisqu'il est actuellement hospitalisé pour ses problèmes de hanches.

Je salue Mme Odile de Garrini, secrétaire générale, Mme Augsburguer, notre secrétaire, Mmes, MM., les cadres de l'administration, les représentants des médias et du public.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AESCHBACHER : J'ai juste une petite modification concernant le point 12), ce ne sera pas Mme Carole Estoppey qui rapportera étant donné qu'elle n'est pas là, mais c'est votre serviteur qui le fera pour elle.

M. FAVRE : Avec l'ordre du jour, nous avons reçu le procès-verbal de la dernière séance, et un planning des séances de commissions. Je ne sais pas si c'est le moment d'en parler, il y a une séance qui est prévue le 6 novembre, les travaux et constructions avec l'aménagement du territoire qui traitera de la résolution qui a été déposée par les Verts au mois de juin. Lors de la séance plénière du 21 juin, il avait été admis que cette résolution serait traitée par la Commission de l'aménagement du territoire et celle de l'environnement. Pour celles et ceux qui sont dans les deux commissions, comment cela va-t-il se passer ? A mon avis, il y a une modification à faire.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

M. LINGG : Je vous propose de reprendre cela dans les divers. Cela ne change pas l'ordre du jour de notre séance.

M. FAVRE : C'est le travail du Bureau de faire cela.

M. LINGG : D'établir le calendrier oui, mais maintenant, nous sommes sur l'ordre du jour de la séance.

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2007

M. LINGG : Félicitations à son auteur. Le procès-verbal est donc adopté et je remercie Mme Augsburgger pour son établissement.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LINGG : Tout d'abord, vous informer que nous avons reçu un courrier du Collectif Palettes qui souhaite organiser une soirée d'informations et d'échanges sur l'après-Escargot. Nous n'allons pas en faire lecture ici, étant donné que nous avons déjà transmis ce courrier dans chacun des groupes. Leur but est d'organiser une séance publique en ayant si possible un représentant par groupe politique qui siège en cette enceinte, avec différentes dates qui sont déjà proposées. Je demanderai aux porte-parole des différents groupes de nous communiquer le résultat de leur consultation interne, de sorte que nous puissions leur répondre.

Nous avons parlé la dernière fois du courrier que nous avons reçu de la ville Nueva Helvecia en Uruguay qui nous faisait une proposition de jumelage. Au Bureau, nous avons regardé la chose, et nous vous proposons de constituer un groupe ad hoc qui puisse se pencher sur la question pour savoir si on veut faire un jumelage. Quelles seraient les possibilités, qu'est-ce que cela pourrait nous amener ? Avec comme objectif de rendre un rapport au Conseil municipal avant la fin mars.

Je ne sais pas si les groupes ont des candidats, s'ils ont déjà discuté de ce sujet puisque là aussi c'est parti de notre séance du Bureau.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien propose Mme Louise Rey.

M. ALONSO : J'ai juste un petit élément supplémentaire, d'après ce que j'ai su par un courrier qui m'est parvenu, le 22 octobre, les membres se réunissent aussi pour faire des propositions à la Commune de Lancy. Ce serait peut-être bien d'attendre que ce courrier arrive, de manière de savoir de quoi on parlera.

M. LINGG : Donc votre proposition, c'est que l'on garde ce sujet au niveau du Bureau, et qu'on attende.

M. BAERTSCHI : On avait fixé le 5 novembre comme première date. J'imagine que d'ici le 5 novembre, entre le 22 octobre et le 5 novembre, on pourrait déjà avoir ces résultats. On peut déjà constituer le groupe et après éventuellement repousser la date.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

M. ALONSO : Je suis d'accord.

M. LUSSI : On s'interroge, pourquoi créer un groupe ad hoc alors que nous avons des commissions qui sont pour ceci ? N'est-ce pas plutôt l'objet qui devrait être traité dans une commission en vue de rapporter ceci au Conseil municipal, vu malgré tout l'importance de la proposition de jumelage.

M. LINGG : Voilà une deuxième proposition.

M. AESCHBACHER : Pour aller dans le sens du préopinant, je propose de renvoyer cela à la Commission de l'administration qui, à mon avis, a toutes les qualités requises pour gérer ce genre de chose.

M. BONFANTI : Je pense qu'il serait plus logique de le renvoyer à la Commission des affaires sociales.

M. ALONSO : C'est justement ce que l'on voulait éviter. Je vous propose de garder la solution de M. le Maire, de constituer un groupe.

LINGG : On vote sur le renvoi en commission de l'administration :
La proposition de renvoi en Commission de l'administration est acceptée par 18 oui – 10 non.

On vote sur la proposition de renvoi à la Commission des affaires sociales :
Refusée à la majorité.

Donc, nous renvoyons ce sujet à la Commission de l'administration, affaires économiques, information.

Nous avons rarement débattu sur une communication.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : J'ai une communication que j'aurais pu mettre dans les propositions. Le Conseil administratif, après les mots qu'il vous a adressés au mois de juin sur les 4 années suivantes, a envie de reprendre, comme beaucoup d'entre vous, le dossier du centre socioculturel, et pour ce, à mandaté dans un premier temps, quelqu'un que vous connaissez bien, qui est M. de Planta, pour voir dans quelle mesure, ce nouveau centre socioculturel, auquel nous tenons, pourrait s'intégrer dans Lancy-Sud, ajouté, si l'on peut dire, du futur quartier de la Chapelle-les-Sciers.

Nous lui avons donc demandé de faire un petit bilan des besoins qu'il pourrait lui déterminer en fonction de l'agrandissement de la population.

M. LINGG : Quand est-ce qu'on aura son rapport, est-ce qu'on a une idée ?

M. BAERTSCHI : Je ne peux pas vous dire, cela devrait être dans les mois qui viennent, ce qui n'empêche pas les gens de continuer à en parler.

M. RENEVEY : J'ai trois communications. D'abord vous rendre attentifs aux Journées du Livre à Lancy qui auront lieu le samedi 3 et le dimanche 4 novembre.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Concernant la zone de verdure de la piscine, elle est actuellement ouverte, avec mandat au Service des sports, de vérifier si cela n'engendre pas certains problèmes, auquel cas, elle serait immédiatement fermée. Donc, c'est un essai cette année, on espère que tout se passe bien pour que la population puisse avoir accès à cette zone de verdure. Si ce n'était pas le cas, à ce moment-là, on la ferait fermer.

Je vous informe que le Conseil administratif a décidé, à l'instar du Conseil d'Etat, de restreindre l'accès au marché public aux entreprises qui respecteraient l'ancienne convention collective de travail.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. PRESENTATION DU BUDGET 2008

M. LINGG : Ce point a été volontairement placé en avant de l'ordre du jour, suite à une demande qui avait été faite précédemment, car certains le trouvaient un peu soporifique en fin de soirée.

M. BAERTSCHI : Donc je prête ma voix au texte que François Lance aurait dû lire ce soir, il devait savoir qu'il se faisait opérer juste avant que je le lise. Je vous souhaite, non pas un effet soporifique, mais un effet roboratif.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2008.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GENERALITES (Tableau 1)

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 80.63 millions, contre Fr. 78.23 millions aux comptes 2006, soit une progression de 3.07 %. Par rapport au budget 2007, la progression égale 5.32 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 84.49 millions contre 76.33 millions aux comptes 2006, ce qui correspond à une progression de 10.69 %. Par rapport au budget 2007, celles-ci progressent de 4.12 %.

Ce budget intègre de nouvelles charges et des suppressions de revenus, liées à l'impact des transferts de charges et de compétences du canton à notre commune, qui sont évaluées à Fr. 580'000.-- pour 2008. En ajoutant ce montant aux premières mesures comptabilisées en 2006 et 2007, le total du transfert de charge en 2008 est estimé à Fr. 2'400'000.--.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de 4.53 millions, ceci nous donne un excédent de revenus au budget 2008 de Fr. 0.67 million.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

REVENUS

L'IMPOT COMMUNAL

Comme vous le savez sans doute, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Le Département des Finances se base sur les hypothèses d'évolution du revenu et de la fortune des contribuables, notamment fondées sur les publications des instituts de conjoncture et sur les perspectives économiques et financières. Pour Lancy, nous pouvons fournir les remarques suivantes :

En premier lieu, les estimations fiscales pour 2008, fournies par le Département des Finances, se basent sur la structure de nos contribuables de 2005, tout en maintenant à la fois les taux de croissance cantonaux entre 2006 et 2008 et les correctifs déjà enregistrés sur l'impôt 2005 et 2006.

La dernière estimation de l'impôt 2006 par rapport à l'estimation enregistrée dans les comptes 2006 montre une amélioration de 3.15 %.

Une meilleure analyse de l'impôt à la source effectuée par le département des Finances, suite à l'amélioration de leur système d'information, a pour effet une nette croissance de cet impôt, qui se reflète dans les estimations 2008 que nous avons reçues, en continuité avec la forte progression enregistrée dans les comptes 2006.

Mesdames et Messieurs, sur la base de ces éléments, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2008 : (Tableau 2)

Il a été tenu compte d'une augmentation estimée de la population d'environ 500 personnes entre 2005 et le budget 2008. Le lieu de domicile au 31 décembre est déterminant pour l'imposition dans la commune; d'où une certaine réserve dans l'évaluation de la population future.

Notre indice de capacité financière est passé de 66.09 points en 2007 à 63.90 points en 2008, ce qui améliore notre part privilégiée de 63 % en 2007 à 66 % en 2008. L'effet positif cumulé sur le centime de production entre les comptes 2006 et le budget 2008 est évalué à 2.65 %.

Les corrections d'impôts entre les estimations et la réalité se répercuteront encore sur la production 2006, voire 2005, ainsi que sur les estimations pour 2007 et 2008. D'où une vue prudente dans les estimations retenues pour l'élaboration de ce budget.

Il en résulte une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2008 estimée à Fr. 1'164'521.-- contre Fr. 1'087'917.-- aux comptes 2006, soit une augmentation de 7.04 %.

La progression par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2006 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 1'109'560.--, est de 4.95 %.

Personnes morales (Tableau 3)

L'administration fiscale prévoit une croissance de 3.19 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital. Ce taux de croissance, basé sur les prévisions émises par le département, est à analyser avec prudence, mais nous l'avons toutefois retenu.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

A partir des comptes 2006, notre valeur de production courante du centime "personnes morales" de Fr. 70'918.-- passe à Fr. 73'180.-- au budget 2008.

Par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2006 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 59'058.--, l'impôt enregistre une augmentation de 23.91 %.

Produit de l'impôt communal (Tableau 4)

En maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 59.41 millions contre Fr. 56.09 millions aux comptes 2006.

LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

(Tableau 5)

Taxe professionnelle : Fr. 6.80 millions contre Fr. 6.61 millions au budget 2007 et contre Fr. 6.39 millions aux comptes 2006;

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 4.10 millions contre 4.04 millions au budget 2007 et Fr. 4.16 millions aux comptes 2006;

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3.96 millions contre 3.05 millions au budget 2007 et contre Fr. 3.86 millions aux comptes 2006. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;

(Tableau 6)

Revenus divers : Fr. 3.73 millions contre Fr. 4.05 millions au budget 2007 et contre Fr. 4.94 millions aux comptes 2006;

Subventions à recevoir : Fr. 2.09 millions contre 1.76 million au budget 2007, et contre Fr. 1.98 million aux comptes 2006, différence essentiellement imputable à la participation du fonds d'équipement communal.

IMMEUBLES LOCATIFS (Tableau 7)

Le résultat sur immeuble enregistre un excédent de revenus de Fr. 4.53 millions contre Fr. 4.77 millions au budget 2007 et Fr. 4.12 millions aux comptes 2006.

CHARGES (Tableau 8)

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2008, le budget s'établit à Fr. 23.34 millions, contre Fr. 22.44 millions au budget 2007 et Fr. 19.92 millions aux comptes 2006.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2008 s'élève à Fr. 20.46 millions, contre Fr. 20.73 millions au budget 2007, soit une diminution de Fr. 0.27 million. Aux comptes 2006, ce poste s'est élevé à Fr. 20.17 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 15.11 millions au budget 2007 à Fr. 14.98 millions au budget 2008, soit une diminution de Fr. 127'839.-- ou de - 0.85 %, qui se décompose comme suit :

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

(Tableau 9)

Augmentations statutaires	200'000.--
Indexation vie chère 2008 0,75 %	98'000.--
Indexation vie chère 2007 0.66 % (budget 2007 1.5 %)	- 109'000.--
13 ^e salaires, primes et indemnités	- 135'000.--
Nouveaux postes, suppressions, mutations, remplacements	<u>- 182'000.--</u>
Total	- 128'000.--

Il est à relever que les mécanismes salariaux et l'inclusion de nouveaux postes sont compensés par la suppression des postes dans notre maison de vacances des Fleurettes à Leysin, suite au départ à la retraite des gérants et à sa mise en gérance libre dès 2008.

(Tableau 10)

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 14.63 millions, contre Fr. 13.43 millions au budget 2007 et Fr. 13.68 millions aux comptes 2006.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées à Fr. 11.18 millions au budget 2008, par rapport à Fr. 10.97 millions au budget 2007 et Fr. 9.28 millions aux comptes 2006.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 10.13 millions au budget 2008, contre Fr. 9.17 millions aux comptes 2006 et Fr. 9.14 millions au budget 2007.

(Tableau 11)

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 4.72 millions en regard de Fr. 4.44 millions au budget 2007 et Fr. 4.09 millions aux comptes 2006. L'évolution des intérêts dépend en grande partie des investissements réalisés, par rapport à leur planification figurant dans le budget.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

(Tableau 12)

Nous passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses nettes prévues pour 2008 sont composées des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour Fr. 21.59 millions d'une part et des dépenses en intentions nettes pour Fr. 18.87 millions d'autre part.

(Tableau 13)

Il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements présentés ci-après représentent les montants nets, après déduction des subventions et recettes diverses.

L'analyse de la planification 2008 nous permet de faire ressortir les principaux éléments suivants :

- Le projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif sur le site de la Mairie pour les besoins des services communaux nous amène à planifier un concours d'architecture et une étude de construction pour Fr. 0.6 million.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

- La construction de la Maison de la Sécurité doit démarrer au début de l'année 2008, les dépenses 2008 sont estimées à Fr. 7.0 millions. De plus, Fr. 0.25 million sont portés en intention pour l'achat du mobilier, qui reste à définir avec les futurs utilisateurs selon leurs besoins.
- La part des investissements affectée aux écoles totalise Fr. 6.52 millions, dont Fr. 5.0 millions revient à la 2^{ème} étape de la rénovation de l'école Caroline. Le développement du futur quartier la Chapelle-les-Sciers se concrétise, il est porté en intention Fr. 0.75 million pour le concours d'architecture et l'étude de construction de la nouvelle école, en partenariat avec Plan-les-Ouates.
- Les parcs et promenades enregistrent un total de dépenses budgétées de Fr. 2.49 millions consistant principalement aux réaménagements des parcs Emile-Dupont, Marignac et Chuit, ainsi qu'à l'aménagement d'un Agospace au parc Louis-Bertrand.
- Au chapitre des équipements sportifs, la 2^{ème} étape des travaux de transformation du Stade de Florimont est en cours (Fr. 1.5 million), et l'étude pour les travaux de la 3^{ème} étape sont portés en intention pour Fr. 0.5 million. L'achèvement du programme de rénovation de la piscine municipale est un objectif, il est porté au budget 2008 une somme de Fr. 0.7 million pour l'étude de réfection des vestiaires et du projet de pont-promenade.
- Les travaux d'assainissement de la chaussée et des collecteurs à l'avenue de Morgines sont en cours, Fr. 0.85 million. L'assainissement de la chaussée et des collecteurs au chemin du Bac sont estimés nets à Fr. 0.9 million. En ajoutant les coûts des travaux rendus nécessaires sur d'autres routes communales, notamment à l'avenue du Curé-Baud et à l'avenue Vibert, ainsi que la mise en œuvre du double giratoire à l'avenue des Grandes-Communes et quelques autres aménagements, la part nette du poste "routes et chemins communaux" s'élève à Fr. 5.15 millions.
- Quant aux dépenses nettes pour les travaux à effectuer sur les collecteurs de notre réseau, elles se montent à Fr. 2.24 millions, dont la plus grande part est liée aux développements des nouveaux quartiers (Chapelle, Lancy-Square et Marbriers).

Au programme 2008 figurent également les projets suivants :

Rénovation du bâtiment "le Point Virgule" à la route du Grand-Lancy pour Fr. 1.2 million
Construction de la salle annexe à la Villa Tacchini pour Fr. 0.8 million;
Concours et étude de construction pour une crèche dans le futur quartier de La Chapelle-les-Sciers pour Fr. 0.5 million;
Etude de construction de locaux d'utilité publique à Lancy-Sud pour Fr. 0.5 million.

En ajoutant à ces objets divers travaux de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 32.60 millions, dont Fr. 17.16 millions nets en intention.

(Tableau 14)

En ce qui concerne les investissements du patrimoine financier, les travaux en cours pour la construction de l'immeuble Les Courtillets se montent à Fr. 5.0 millions et ceux pour la 2^{ème} étape de la rénovation de l'immeuble du Pont-Butin 70 à Fr. 1.17 million. Nous retrouvons la ligne budgétaire pour les achats éventuels de terrains, Fr. 2.0 millions.

En tenant compte du transfert au patrimoine administratif pour Fr. 0.3 million du bâtiment sis au 96, route du Grand-Lancy (le Point Virgule), les dépenses nettes du patrimoine financier s'élèvent à Fr. 7.87 millions.

Au final, les dépenses brutes se montent à Fr. 42.18 millions contre 45.47 millions au budget 2007, ou Fr. 40.47 millions de dépenses nettes contre Fr. 33.42 millions au budget 2007.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

(Tableau 15)

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2008 est prévu comme suit :

Amortissements	13.04
+ Excédent de revenus	<u>0.67</u>
Autofinancement (cash flow)	13.71
- Dépenses brutes d'investissements	-42.18
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>1.64</u>
Total à financer par l'emprunt	-26.83

Le montant de Fr. 26.83 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 18.68 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 8.15 millions.

CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Au niveau du budget de fonctionnement 2008, comme pour les années précédentes, nous avons affaire, dans le cadre du changement de système fiscal, à des prévisions de prévisions au plan des recettes de l'impôt communal, puisque le budget a été construit sur la base des données 2005 qui sont, en l'état, encore des estimations. Tenant compte des incertitudes de l'économie en 2008, nous avons sous-évalué les estimations transmises par le Département des finances.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous poursuivons la politique menée depuis quelques années qui consiste à mettre l'accent sur l'entretien de notre patrimoine qui prend un peu plus d'importance chaque année et au renouvellement usuel de notre équipement, qui répond aussi à une demande constante des citoyens. A côté de cet objectif, nous nous devons d'assurer, année après année, une palette de prestations de qualité qui sont en lien avec les attentes normales de la population d'une ville suburbaine de plus de 27'500 habitants, comme, par exemple, les prestations proposées par les institutions pour la petite enfance ou pour la jeunesse, à travers le service emploi jeunes.

Quant au programme d'investissements, même si au niveau financier il est important, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition de la population des équipements publics nécessaires à son épanouissement et à son bien-être.

Le Conseil administratif est parfaitement conscient que le développement des prestations en faveur de la population ainsi que la réalisation totale de la planification des investissements provoqueront une charge supplémentaire au niveau du compte de fonctionnement, en terme de frais financiers et d'exploitation.

Il reste toutefois optimiste quant à une progression des recettes fiscales en regard de la diversité et de la qualité de l'assiette fiscale qui caractérise la commune. La perspective de l'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants sur le territoire communal nous conforte dans cette position. D'autre part, le Conseil administratif estime que les investissements prévus n'ont rien de disproportionnés et répondent tous à un besoin d'intérêt général.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Dans le cadre de l'accord intervenu entre l'Etat et l'ACG de reporter des charges du canton sur les communes, la Ville de Lancy doit supporter une charge supplémentaire de Fr. 580'000.-- en 2008 qui s'ajoute aux Fr. 1'820'000.-- intégrés aux comptes 2006 et 2007.

Mesdames et Messieurs, en conclusion et au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2008 de fonctionnement est sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme normal de mise à disposition d'infrastructures publiques. Il devra encore une fois être apprécié avec toutes les conséquences que cela impose, comme par exemple l'augmentation de la dette dans l'hypothèse où la planification 2008 était entièrement réalisée.

Pour l'année 2008, ces budgets nous permettent de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- prendre en considération les mesures proposées par le biais de notre Agenda 21 communal,
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et des équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Mme Catherine Andrey, responsable du Service financier ad-interim, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2008.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen.

M. LINGG : Donc il s'agissait d'une première présentation, l'approbation de ce budget est prévue à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs le 12 novembre. Il fera l'objet d'une pièce de résistance à notre prochaine séance du mois de novembre pour le vote.

M. LUSSI : En ce début de législature et vu notre arrivée, je tenais quand même à faire une déclaration politique au sujet de ce budget. J'aimerais simplement reprendre les propos que vient de nous prononcer notre Maire : « proche et solidaire, écoute des sociétés ». En peu de temps déjà d'activité au sein de ce Conseil municipal, nous avons été saisis par deux objets qui, manifestement, auront des implications financières et qui risquent d'influer, ou du moins d'avoir des réponses pertinentes avant de voter le budget.

Je parlerai simplement du restaurant scolaire de l'école de Cérésole, et d'un fait qui semble porter quelques émois actuellement, la décision du Conseil administratif, peut-être due à d'autres circonstances, de supprimer les activités adultes au sein du Centre Marignac. Si des autres conditions financières sont à prendre, nous, en tant que nouveaux arrivés, nous constatons que ces objets n'ont pas pu être débattus en commissions. Nous n'accepterons plus cette fois-ci, d'être mis devant un fait accompli et de voter sans voir des décisions qui auraient été prises dans une précédente législature, sans que nous ayons pu, soit les édulcorer, ou du moins bien écouter, bien comprendre les motivations des citoyens qui sont venus s'exprimer dans ce Conseil municipal.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 octobre 2007 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Avenue des Grandes-Communes – Bretelle Pont-Butin
Réaménagement de la chaussée
Crédit d'étude (Fr. 60'000.--)**
=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet - (cliché) : Il s'agit ici de la bretelle de raccordement entre la route du Pont-Butin et l'avenue des Morgines qui débouche à proximité du « concombre » dont nous avons voté le réaménagement en avril dernier. Cette piste avait été réalisée de manière provisoire lors de la construction des immeubles du quartier, dans les années 60, et il était initialement prévu de la doubler d'autant plus que, par la suite, le collège des Grandes-Communes et le CEPTA se sont installés dans le quartier.

A l'heure actuelle, cette bretelle est en très mauvais état, surtout du point de vue de la sécurité des piétons et des cyclistes en raison d'étroitesse de la chaussée, trottoir étroit et franchissable, trafic élevé et tendant à augmenter.

Le projet proposé, qui s'inscrit dans la voie de la rénovation des axes routiers de ce périmètre, permettra donc aussi d'avoir un itinéraire piétonnier et cycliste complet et sécurisé reliant les axes principaux du Pont-Butin et de l'avenue des Grandes Communes. Il s'agira donc d'élargir l'espace pour implanter la chaussée et de rehausser le creux pour mieux rattraper la route plus en aval. Le coût de l'ensemble des travaux envisagés est estimé à Fr. 700'000.-- (± 30 %).

L'arrêté concernant ce crédit d'étude est accepté à l'unanimité en commission.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers
=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : M. Renevey indique que, pour favoriser la mobilité douce, une réflexion est en cours pour une zone 30 sur la contre-route des Communes-Réunies, à peu près devant la poste.

Une commissaire signale une inondation survenue dans les caves de l'immeuble sis 48, avenue Eugène-Lance, qui pourrait être liée à des travaux réalisés sur un chantier avoisinant, en l'occurrence la station de pompage avenue Eugène-Lance / chemin du Bachet. Toutefois, M. Kuonen du Service des travaux et constructions indique qu'aucune alarme ne s'est déclenchée à ce niveau et que donc, en théorie, ce ne sont pas ces travaux qui auraient généré les dégâts. Des investigations sont en cours.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible, pour la sécurité des cyclistes, que l'ensemble des giratoires soient équipés d'une bande cyclable au sol, mais l'Office cantonal de la mobilité privilégie le recours à ce moyen lorsque les giratoires ont deux voies.

Une commissaire remercie M. Renevey pour l'attention prêtée à une requête des habitants de l'Etoile Palettes visant à améliorer la sécurité devant la poste des Palettes.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Il est signalé que l'éclairage de la plage de verdure de la piscine fonctionne, alors que cet espace est fermé.

Enfin, le Président remet à titre informatif un article d'une revue technique soulignant les mérites des pompes avec circulateur.

**8. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 8 octobre 2007
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**

**a) Chalet « Les Laurelles » à Leysin –
Travaux de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage
Crédit de construction (Fr. 225'000.--)**

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance, Conseiller administratif, rappelle que cet objet revient en Commission des finances suite à la volonté du Conseil municipal exprimé lors de la séance plénière du mois de septembre. Il nous informe que l'ancien locataire a libéré l'appartement début octobre. De ce fait, les travaux de réfection pourraient débuter, après acceptation du Conseil municipal et à l'échéance du mois de délai référendaire. Les travaux terminés, le logement serait attribué aux anciens gérants des Fleurettes qui payeraient un loyer de Fr. 1'600.-- par mois, soit Fr. 19'200.-- par année.

Concernant le nouveau gérant des Fleurettes, un contrat de gérance libre a été signé entre les deux parties. Il entrera en vigueur le 17 décembre 2007 pour une durée de 3 ans et concerne la gestion des Fleurettes et de l'appartement du rez-de-chaussée des Laurelles.

Il donne ensuite quelques précisions par rapport aux investissements :

Pour Les Fleurettes, le montant total se chiffre à Fr. 2'189'049,40 (y compris l'achat de Fr. 825'893,70) et après amortissement, il restait au 31.12.2006 un solde de Fr. 668'467,20.

Aux comptes 2006, il y a Fr. 407'000.-- de déficit d'exploitation. Mais pour le budget 2008, avec la gérance libre, il n'y aura comme résultat net qu'un déficit de Fr. 200'000.--, puisque certaines charges seront prises en charge par le gérant : salaires des employés, entretien du bâtiment etc. M. Lance tient à souligner que la Commune payait par année Fr. 279'000.-- uniquement pour le traitement du personnel, donc avec la gérance libre, c'est un poste qui n'existera plus. Par contre les revenus lui seront également acquis soit : remboursements de taxes de séjours, les redevances etc.

En revanche, la Commune ne facture pas de loyer afin de maintenir bas les prix proposés aux habitants de Lancy, (selon le dépliant : en pension complète, un habitant de Lancy paye Fr. 70.-- par jour, alors qu'un habitant hors Lancy paye Fr. 75.--) .

Pour Les Laurelles, le montant des investissements se chiffre à Fr. 568'606,85 (y compris l'achat de Fr. 250'000.--) mais sans les Fr. 225'000.-- de travaux qui font l'objet de cette séance. Au bilan il restait au 31.08.2006 : Fr. 262'372,67.

En ce qui concerne ces Fr. 225'000.--, une partie importante est liée aux frais d'entretien courant, à part le lave-linge et le séchoir ainsi que l'isolation qui sont des frais d'investissement.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Les statistiques indiquent que le taux d'occupation varie autour de 37 % pour les Fleurettes. Pour les Laurelles, depuis 1995, il n'y a plus que l'appartement du bas qui influe sur le taux d'occupation, celui du 1^{er} étage étant loué à l'année.

Un commissaire pense qu'un contrat de 3 ans liant la Commune ne permet aucune marge de manœuvre pour prendre une décision en rapport à ces chalets. Effectivement, lui répond M. Lance, mais, c'est un essai que le Conseil administratif a décidé pour une gérance libre. Cela permettra peut-être de dynamiser la location des 2 chalets. De plus, un effort de communication devra être fait par la Commune aux habitants de Lancy pour les inciter à venir à Leysin.

Un autre commissaire est d'avis que « booster » le chalet avec une gérance libre est intéressant car elle limite les charges, mais il n'y a plus de retour au niveau des recettes.

M. Renevey souligne que le nouveau gérant est dynamique. De plus, le but premier est d'améliorer le taux d'occupation et de garantir des prix abordables pour les habitants de la Commune, mais pas d'enrichir nos comptes.

Ce crédit d'investissement, rajoute une commissaire, n'est pas à perte, c'est un service social que la Commune offre à ses habitants.

Une autre commissaire pense que cette rénovation est vraiment nécessaire car cela apportera une plus-value si le chalet est par la suite vendu. D'autre part, il faut distinguer la question de la rénovation de celle de l'aspect social.

D'avis contraire, un commissaire n'est pas convaincu que la rénovation maintiendra ce rôle social, il estime qu'il faut soutenir les camps sportifs par des subventions, ce qui coûterait bien moins cher et profiterait à un plus grand nombre de personnes.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est accepté par 7 voix pour, 2 contre.

M. GOLAY : Lors de la séance plénière du mois de septembre, on s'était vu refuser d'entrer en matière sur ce crédit de construction des Laurelles, il nous manquait beaucoup d'informations, notamment des chiffres. Lors de la dernière séance de commission que nous avons eue, nous avons obtenu tous ces renseignements et ces chiffres, et aujourd'hui, on estime qu'on peut voter en toute bonne connaissance de cause.

M. AUGSBURGER : La décision du Conseil administratif est regrettable, une fois de plus nous sommes devant un fait accompli.

Nous tenons à rappeler l'inexactitude des propos de M. Lance le 8 octobre à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs : « il rappelle que la proposition d'engager un gérant libre à été présentée à la Commission des affaires sociales le 28 février 2007 et qu'aucune interrogation n'a été soulevée par les commissaires ».

En tant que président de la Commission sociale à cette époque, je tiens à rappeler que ce dossier a été présenté en tant qu'information et rapporté en séance plénière le 22 mars 2007. A cette date, on ne parlait pas de nouvel investissement de Fr. 225'000.--.

En faisant cette fleur à des employés en fin de carrière, nous créons un précédent qui, peut-être, amènera d'autres collaborateurs à déposer une demande de style approchant.

Pour ces raisons, notre groupe reste sur sa première décision et refusera ce crédit de construction.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

M. PROGIN : Juste un détail formel, la rapporteuse a omis de mentionner que la Commission avait suggéré que le terme du bail soit le même que celui du contrat de gérance libre, de manière à ne pas oublier ces 3 ans. Pour le reste, le groupe Démocrate-chrétien soutiendra cet arrêté.

L'arrêté 8a) est accepté par 25 oui – 4 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

b) Lancy-Square – Démolition de la villa située au 28, chemin des Pâquerettes

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance rappelle que ce point a été mis à l'ordre du jour, suite au crédit voté par le Conseil municipal, au mois de mai dernier, concernant le crédit de construction de la Maison de la sécurité, pour un montant de Fr. 10'700'000.--. Le Conseil administratif avait omis de demander l'autorisation de démolir cette villa, alors que le Service de surveillance des communes demande formellement l'autorisation du Conseil municipal pour démolir un bâtiment du patrimoine financier. Selon les échanges de terrains qui ont, ou auront lieu dans tout le périmètre de Lancy-Square, la différence entre les prix d'acquisition et les prix de vente pourront produire une plus-value au niveau du bilan.

Mme Andrey souligne que ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que la commune aura des parts de copropriété sur l'ensemble du périmètre de Lancy-Square.

Lors de la discussion, un commissaire demande si la protection civile peut s'occuper de cette démolition.

M. Lance répond que ces derniers mois, la protection civile a été occupée par le gros projet de construction de la passerelle de la Colline et de celle sous l'avenue Curé-Baud.

M. Renevey fait remarquer que si c'est la protection civile qui s'en occupe, cela enlèvera du travail à certaines entreprises. Deuxièmement, la gestion des déchets n'est pas simple, car il y a des obligations légales complexes à respecter.

MM. Lance et Renevey signalent que le chantier de la Maison de la sécurité devrait débuter en 2008. La réalisation du collecteur qui se trouve sur le chantier de cette maison, le câblage et l'installation en cours sur le chemin de Pâquerettes doivent préalablement être terminés, et la villa doit être démolie.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. JAQUET : Juste une petite question concernant cette villa. Elle a été achetée en 1977, si je comprends bien, est-ce qu'elle a été habitée régulièrement ? Jusqu'à quand ? Ces dernières années encore ?

M. BAERTSCHI : Jusqu'au moment où on a dit à la locataire de partir, c'est-à-dire, il y a quelques mois. Elle était au courant.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 18 octobre 2007**9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 septembre 2007 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****Visite de la Résidence et du Pavillon de la Rive à Onex
- Présentation de la Résidence par Mme Claire-Line Mechkat, directrice**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Mme Juillerat van der Linden nous fait une présentation de la maladie d'Alzheimer que je vous résume en quelques points, n'ayant pas la prétention d'arriver à la cheville de notre présentatrice sur un tel sujet.

La maladie d'Alzheimer touche une personne sur quatre de plus de 80 ans et représente environ la moitié des affections démentielles. Les causes sont inconnues et un processus physiologique complexe aboutit à la mort de cellules cérébrales. Environ 5'300 cas sont traités à Genève, dont 350 à Lancy. A l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement pharmaceutique des causes, mais seulement de certains symptômes.

Pour la prise en charge, il est nécessaire d'établir un diagnostic précoce avec une prise en charge destinée à réduire le handicap et préserver la dignité du patient, de soulager la famille et les proches ainsi que de coordonner le réseau des intervenants. Il faut éviter d'inclure des sujets qui, bien que présentant des faiblesses intellectuelles, ne présentent pas la maladie. Des troubles émotionnels sont fréquemment observés chez 15 à 50 % des patients atteints de cette maladie, la dépression étant également un signe important.

En pratique, il faut éviter les doubles tâches, travailler la mémoire en utilisant des aides externes (agenda, fiches, étiquettes, etc.) et en s'appuyant sur des aptitudes conservées par le patient. La collaboration des proches est indispensable et l'objectif du centre de jour est d'optimiser de manière individualisée le fonctionnement dans la vie quotidienne, d'offrir aux patients un lieu de rencontres et de loisirs, ainsi qu'un soutien aux proches. En conclusion, il est indispensable de développer des prises en charge multidisciplinaires, intégrant non seulement la médiation mais aussi un encadrement psychosocial et un soutien des proches.

Pour poursuivre, la directrice Mme Mechkat et le docteur Fae's présentent la Fondation Butini, présidée par Madame Canonica. La fondation est composée de :

- La résidence Butini datant de 1979, établissement médico-social
- Le pavillon Butini datant de 1981, foyer de jour généraliste
- La résidence de la Rive ouvre en 2007, établissement médico-social
- Le pavillon de la Rive ouvre en 2007, foyer de jour et de nuit Alzheimer

La mission est d'offrir à des personnes âgées en perte d'autonomie un soutien psychosocial, d'assurer les repas et le transport ainsi qu'un soutien aux proches.

Pour Lancy qui compte environ 27'000 habitants, les foyers de jours occupent 1'376 journées par an en moyenne sur 9 ans.

Le pavillon de la Rive a pour objectif d'accueillir des malades d'Alzheimer jour et nuit, si possible de favoriser le maintien à domicile et si nécessaire de préparer une entrée en EMS.

La commune subventionne cet établissement pour Fr. 43'750.-- actuellement.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Nous poursuivons par la visite des lieux, l'établissement étant en phase d'ouverture, les résidents ne savent souvent pas ce qu'ils font dans ces lieux. Les collaborateurs doivent être polyvalents et sont des auxiliaires de vie, infirmières et animatrices, certains aide-soignants. De l'avis de la directrice, un nouveau métier est en train d'être créé.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 13 septembre 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

a) Présentation des principaux travaux liés au budget des investissements 2008
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif présente les différents travaux prévus dans le budget 2008 :

- Construction d'un bâtiment administratif afin de répondre à l'accueil du public dans de bonnes conditions. Un architecte a été mandaté pour un état des lieux.
- Rénovation de l'école des Palettes, après la rénovation de l'école du Bachet et celle en cours de la Caroline, l'école des Palettes sera la prochaine.
- Piscine de Marignac, il est prévu de terminer la réfection des vestiaires, de l'entrée, de la buvette ainsi que de finaliser le projet du pont-promenade.
- Stade de Lancy-Florimont, la rénovation du terrain sera terminée pour la fin de l'année. Il s'agira ensuite de terminer la réfection du stade avec les vestiaires, la buvette et les gradins.
- Il restera ensuite la problématique de la rénovation de la Virgule, des réfections de chaussées, ainsi que la problématique de la lutte contre le bruit.

b) Discussion sur les projets futurs
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Président avait souhaité, lors de la dernière commission, que les commissaires réfléchissent aux futurs projets sur la commune.

Pour sa part, il évoque différents sujets :

- La construction d'une salle communale sur l'Esplanade des Palettes en lieu et place de l'Escargot
- La création d'un poste des ASM dans le même quartier

Le Conseiller administratif confirme qu'une réalisation sur l'esplanade des Palettes est également un souci du Conseil administratif.

Le Président reparle également de la problématique du bâtiment de la Virgule en proposant une variante de démolition-reconstruction comprenant les studios d'urgence et des locaux pour étudiants.

Enfin, il termine par le projet de l'Association des habitants du Plateau de Saint-Georges sur l'aménagement de la zone centrale que notre Conseil devrait prendre comme base de discussion.

Pour terminer, un commissaire propose de discuter également de la création d'une zone 30 à l'heure à l'avenue du Curé-Baud.

Le Président termine en proposant de reprendre le sujet lors de la prochaine séance de commission.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007**c) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Président remercie les autorités pour la restauration des locaux des partis politiques.

**11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séance du 24 septembre 2007 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

a) Election du Vice-président

=====

M. LUSSI présente le sujet : Peut-être me permettez-vous un rapide préambule. Notre commission ayant débattu de la teneur et de la longueur de l'exposé du rapporteur de commission lors de nos séances plénières, je me propose donc d'initier une nouvelle formule très concentrée en espérant que vous ne me baptiserez pas « Le Petit Rapporteur ».

Malgré son absence à la séance, M. Alain Matthieu, sur proposition du groupe des Verts est élu à l'unanimité.

b) Présentation de l'organisation et du fonctionnement de l'administration générale

=====

M. LUSSI présente le sujet : La présentation de Mme la Secrétaire générale fut claire, circonstanciée et complète comme, j'en suis certain, vous avez pu le lire dans le procès-verbal.

A l'ouverture de la discussion, plusieurs questions d'actualités ont été posées. Je les résume de la manière suivante :

Y-a-t-il une politique favorisant et privilégiant l'engagement des femmes ?

La réponse est NON. Ce sont les compétences du postulant en rapport avec le profil du poste qui sont sélectives.

Il est aussi demandé si c'est intentionnel que l'organigramme désigne sur 5 chefs de service 4 hommes et 1 femme, alors que tous les postes de l'état-major sont occupés par des femmes ?

M. Lance répond et affirme que c'est un concours de circonstance provenant des engagements décalés dans le temps en fonction de la vacance des postes à pourvoir.

Quota ?

Mme de Garrini souligne qu'il n'a jamais été question de quota dans l'administration.

Des questions sur des postes d'apprenants émergent. C'est un sujet sensible. Actuellement, un manque de place chronique empêche d'accueillir convenablement des apprentis et M. Lance reparle du projet du bâtiment administratif. Mme de Garrini précise que la commune n'a pas encore d'apprenti selon les règles de la nouvelle formation. L'administration est consciente que les nouvelles dispositions sur les apprenants impliquent plus de disponibilité de la part de l'employeur. Une formation sera proposée à la personne chargée de leur encadrement.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Une question est posée sur le concept d'accessibilité aux handicapés de ce nouveau bâtiment.

M. Lance répond que le projet n'en est pas encore au stade de prendre de telles options, mais il prend note de ce souci.

c) Divers

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. Lance demande la parole et répond aux questions posées, lors du Conseil municipal du mois juin, sur la politique communale en matière d'intégration des handicapés.

Pour mémoire, ces questions étaient :

- Combien la Ville de Lancy emploie-t-elle de personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental ou psychique ?
- Quelles mesures sont prises actuellement ou prévues à l'avenir pour garantir le maintien en emploi des personnes atteintes dans leur santé et pour encourager l'engagement de personnes handicapées, à tout le moins, la non-discrimination à l'embauche ?

M. Lance nous donne des réponses complètes et il est remercié par l'auteur des questions qui relève l'honnêteté et la clarté des propos.

Un débat intéressant et nourri vous est proposé ensuite en lecture.

Bien des problèmes et difficultés sont abordés ce qui conduit le Président à suggérer de reprendre ce point ultérieurement.

Télévision Locale – M. Lance rappelle que le projet d'une TV locale a été accepté lors de la précédente législature. Il convient dès lors d'en élaborer les statuts et de créer une entité juridique. Un groupe de travail doit être créé. M. Annen et M. Bonfanti s'annoncent pour participer à ce groupe de travail.

Présidents et vice-présidents des bureaux de vote - M. Lance rappelle qu'il est du devoir des groupes politiques élus au Conseil municipal de désigner les personnes pour ces postes lors des opérations électorales. Il rappelle également que la répartition des présences est faite en fonction des suffrages obtenus lors des élections au Conseil municipal.

Règlement concernant les rapports de commissions - Nous abordons là les quelques propos de mon préambule. La discussion nourrie relatée dans le procès-verbal vous montre que bien des aspects ont été abordés. Le tour n'en a pas été fait et ceci sera repris lors d'une prochaine séance. D'ici là, vos commentaires sur cet essai de concision vont fuser et c'est non sans une certaine inquiétude que je les attends...

Journal le Lancéen - Bien des commissaires estiment qu'il serait judicieux de réfléchir sur la forme d'un journal communal et non plus associatif. En vue d'initier le débat et la réflexion, il est remis à chaque groupe présent des exemplaires de journaux communaux actuellement édités dans d'autres communes genevoises. Ce point sera également repris ultérieurement.

**12. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 27 septembre 2007 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

Séance ordinaire du 18 octobre 2007**a) Election du Président et du Vice-président**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. AESCHBACHER présente le sujet : La séance est ouverte par Mme Louise Rey, doyenne de la commission des Sports.

M. Dominique Zehfus est élu à la présidence de la Commission des Sports.

M. Frédéric Progin est élu à la vice-présidence.

**b) Visite de la piscine et de la zone de verdure
- fréquentation de la piscine durant l'année 2007**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Renevey, Conseiller administratif, reçoit la Commission à la piscine municipale de l'avenue Eugène-Lance, il nous présente M. Troxler, chef du service des Sports. Tous deux nous proposent d'aller visiter la zone de verdure qui était la grande nouveauté de la saison offrant une partie ombragée ainsi qu'un terrain de beach-volley.

Cet endroit réservé au beach-volley a effectivement apporté de nouveaux clients, à noter que, suite à l'interdiction des jeux de balles sur les plages de verdure et sur l'esplanade, 2 buts ont été installés sur l'ancien terrain de volley.

Suite à des incivilités commises par les bandes de jeunes en début de saison, la décision a été prise, en accord avec le Conseil administratif, la Sécurité municipale et la Police d'Onex, d'engager un service d'intervention dès le début juillet. Cette solution a été satisfaisante et sera reconduite l'année prochaine.

Pour rappel, cette zone qui est située sur le parc de Marignac aurait normalement dû être rendue au public dès la fermeture de la piscine mais des problèmes de délai de livraison des portes restent encore à résoudre.

Le souci des commissaires reste le fait que, dès l'ouverture des portes, les bandes de jeunes auront bon jeu pour s'adonner à tout et n'importe quoi puisqu'ils seront à l'abri derrière les murs.

D'autre part, il faudra aussi veiller à ce que le carré de sable ne devienne pas des toilettes pour chiens.

M. Renevey profite de nous annoncer que des travaux seront entrepris pour la rénovation de la clôture et de la haie devenue clairsemée avec le temps.

La suite de la séance se déroule dans le local réservé aux gardiens.

7 personnes travaillent à plein temps à la piscine : le chef de service, 2 sous-chefs et 4 employés, une personne est partie à la retraite en début de saison et sera remplacée l'année prochaine. L'équipe gère la piscine, les 4 bassins scolaires ainsi que les 4 pataugeoires de quartier. L'été, l'équipe est renforcée, environ 25 personnes y travaillent, quand la météo n'est pas favorable, ils en profitent pour faire des travaux d'entretien.

La fréquentation de la piscine pendant les mois de juillet et août a été assez faible compte tenu d'une météo capricieuse. Sans les Championnats Suisses de natation qui se sont déroulés mi-juillet, l'année 2007 aurait été la plus mauvaise saison depuis 1969.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Les 4 pataugeoires ont fonctionné de mi-juin à début septembre. Un gardien passe chaque matin pour contrôler l'hygiène, beaucoup de dégâts sont à déplorer sans compter les chiens qui s'y baignent la nuit ou qui font leurs besoins. Quelquefois, il faut vider les bassins pour enlever des briques de verre. A noter qu'aucun gardien n'assure la surveillance des pataugeoires, la limite d'âge est fixée à 12 ans maximum, des panneaux devraient être mis en place pour le signaler mais l'entreprise tarde.

Les 4 bassins scolaires sont également à la charge du personnel de la piscine, un commissaire s'étonne qu'un seul bassin soit ouvert au public M. Troxler lui répond que les bassins n'ont pas été prévus pour le public et qu'ils sont déjà surchargés par les sociétés et les écoles ; toutefois, le seul ouvert est celui de Tivoli, le mercredi pendant 2 périodes de 2 heures avec une fréquentation annuelle de quelques 600 entrées.

Concernant l'infirmerie, la saison s'est bien passée malgré 4 sauvetages suite à des accidents de plongeur. Les cas n'étaient toutefois pas graves puisque les 4 personnes sont ressorties de l'hôpital après quelques heures seulement et sur leur pieds. Il y a eu également 34 plongeurs de gardien pour aller chercher quelqu'un de défaillant, M. Troxler nous signale qu'il y a plus d'incidents dans le bassin moyen, celui-ci étant en pente, les enfants n'ont plus pied et si la maman n'est pas à côté d'eux il faut aller les chercher. Les adolescents qui jouent avec des balles dans ce même bassin sont aussi très dangereux, mais il n'est pas possible de leur interdire l'accès au bassin non-nageur ; toutefois les balles dures sont interdites.

M. Troxler nous fait part des problèmes avec la billetterie, l'entreprise est allemande et en cas de problème il faut attendre jusqu'à 4 jours pour qu'elle intervienne. M. Renevey nous signale qu'il est prévu de discuter d'un changement de billetterie l'année prochaine. Un commissaire demande si les habitants de Lancy ainsi que les jeunes de moins de 25 ans ne pourraient pas profiter d'un tarif préférentiel. Un autre suggère une pré-vente d'abonnements avec une remise de Fr. 5.--, voire Fr. 10.--. Cependant, il est à noter que les tarifs de Lancy sont déjà bas en rapport avec d'autres piscines.

Les couvertures thermiques installées sur les bassins sont très efficaces et sont utilisées selon les conditions météo : l'eau chauffe vite et bien.

Un commissaire demande si des relevés de consommation d'énergie ont été faits, il serait intéressant de savoir combien de m³ de gaz ont été consommés cette saison en comparaison avec l'ancien système. M. Troxler ne peut pas lui répondre car les calculs ne sont pas encore faits.

Quelques idées sont proposées pour le futur, à savoir une ouverture nocturne hebdomadaire, l'éventuel gazonnage des bacs en-dessus des gradins, la proposition d'installer un grand parasol, voire d'une tente sur l'esplanade devant le grand bassin et pour des questions d'hygiène de trouver une solution contre le port de grands shorts de bain.

M. Renevey remercie M. Troxler, il prend note des idées émises, toutefois il nous fait remarquer que la piscine est déficitaire et que toute installation ou amélioration engendre des coûts.

c) Présentation des activités liées à l'Euro 2008

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Renevey indique qu'une première activité est prévue par l'Association Suisse de Football le 3 mai 2008. Un camion sera installé sur l'Esplanade des Palettes et il y aura des animations liées au foot, cet événement a déjà eu lieu dans d'autres communes.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

M. Renevey a été séduit par une idée de la Confédération concernant une activité indirectement liée à l'Euro 2008, consistant à inviter toutes les communes de Suisse à profiter de l'engouement sportif pour permettre à la population de faire du sport. Il s'agirait d'organiser une sorte de compétition entre deux communes qui aurait lieu sous forme de rallye et permettrait de faire découvrir les différentes associations sportives. Cet événement aurait lieu au mois de mai et la ville d'Onex serait prête à relever le défi.

Un commissaire saisit l'occasion pour proposer de faire évoluer ce projet dans le temps, avec pour objectif, la promotion de la santé et de la sécurité sachant qu'en cadrant les jeunes sur des activités sportives, on canalise leur énergie. Il serait intéressant de profiter de l'offre de la Confédération pour 2008 mais ce sera ensuite à la commune de faire preuve d'initiative pour les prochaines années.

d) Divers

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. AESCHBACHER présente le sujet : Un commissaire nous parle d'un article de presse concernant un nouveau sport : le disc golf. M. Renevey souligne que ce sport est déjà pratiqué aux Evaux.

M. Renevey répond à la question d'un commissaire que satisfaction a été donnée aux joueurs de cricket qui étaient à la recherche d'un terrain pour la pratique de leur sport. Un autre commissaire pense qu'il serait bien de faire connaître ce sport lors du rallye.

Un autre commissaire demande s'il serait possible de consolider, voire de réparer les buts de basket sur la commune, M. Renevey précise que certains se trouvent sur des terrains privés, mais il étudiera la question.

M. Renevey présente un dépassement au niveau du compte de fonctionnement, l'ancien Conseil administratif a pris la décision d'accepter la réparation de la toiture du Tennis Club du Grand-Lancy pour un montant de Fr. 98'000.-- et qu'une somme est remise au budget pour l'installation d'un Agorespace dans le parc Louis-Bertrand.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme REULAND : Je voulais remercier, je pense au nom de tous les Conseillers municipaux qui étaient présents ce week-end en Valais, notre Président pour l'organisation de notre excellent week-end, le beau temps, la gastronomie. Je constate que nous avons eu de la chance, notre train n'a pas déraillé. Je le remercie pour cette organisation.

M. LINGG : J'aimerais associer à ces remerciements Mme de Garrini et Mme Augsburgers qui m'ont beaucoup aidé dans mon organisation, en particulier les contacts avec les CFF, les négociations ont été longues, pas très difficiles, mais longues. Ce qui a expliqué d'ailleurs pourquoi le programme vous est parvenu relativement tard. Merci encore.

Mme VERGAIN : Suite à l'approche de plusieurs personnes demeurant au Petit-Lancy, dans le quartier de la Caroline, je vous fais part ce soir de leurs soucis.

En effet, depuis la pose des containers remplaçant les classes de l'école de la Caroline durant les

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

travaux de rénovation, l'éclairage des lieux a été fortement réduit.

Jeunes et plus anciens, à l'approche de l'hiver avec ses longues nuits, ont la crainte de sortir dans le secteur susmentionné. L'illumination déjà faible est en effet masquée par la présence des containers provisoires.

Ce soir, je me fais le porte-parole de ce quartier afin qu'un éclairage convenable, provisoire ou définitif soit enfin posé dans ce secteur afin de rassurer la population.

En espérant que ma requête sera prise en compte, je vous remercie par avance au nom des habitants du quartier anciennement dénommé «Hogartan» de l'intérêt que vous porterez à leur souci.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et de votre attention.

M. MIZRAHI : Quant à moi, je suis plutôt convaincu par l'essai de concision de M. Lussi dans son rapport. Je tiens néanmoins apporter les quelques remarques suivantes au nom du groupe Socialiste. Si, effectivement, on se réjouit de la franche discussion qui a eu lieu à la Commission de l'administration, au sujet de la problématique pour laquelle nous avons posé la question, sur l'intégration des personnes handicapées. Nous constatons toutefois qu'il n'y a pas de véritable politique à cet égard actuellement, puisque le nombre de collaborateurs et collaboratrices au sein de l'administration municipale est très en-dessous d'un seuil qui correspondrait à la proportion de ces personnes au sein de la population.

Nous allons maintenant prendre le temps de la réflexion, et revenir devant ce Conseil dans quelques temps après avoir consulté les organismes spécialisés pour voir ce qui est possible de proposer concrètement pour améliorer cette politique.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voulais d'abord vous informer, pour celles et ceux qui seraient intéressés à avoir quelques informations approfondies sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Il va y avoir dans le cadre toute une série de cours publics qui sont donnés à l'Université, à Uni Mail, sur le thème de « Regards croisés sur le vieillissement », le mardi 13 novembre 2007 de 18.15 à 20.00 heures, et une présentation sur la maladie d'Alzheimer, « quelle prise en charge et quelle structure d'aide ».

Par ailleurs, j'ai lu dans le procès-verbal de la Commission des sports concernant les activités liées à l'Euro 2008, que la proposition soulevée concernant un écran géant qui serait installé sur la commune avait été rejetée par notre Conseil municipal. Cela a été évoqué au Conseil municipal, mais à ma connaissance, pas encore rejetée.

M. FAVRE : Je reviens sur la problématique des commissions prévues le 6 novembre. La proposition n'est pas conforme à ce que l'on avait voté en plénière. Il s'agissait des Commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement et développement durable, non pas de celle des travaux et constructions et de l'aménagement du territoire.

M. LINGG : Nous en prenons note et nous verrons avec les Présidents des commissions, ce sont eux qui convoquent les commissions, pour faire adapter le calendrier, et vous transmettre une nouvelle version dans les plus brefs délais.

M. ANNEN : J'ai une question qui s'adresse à M. Renevey sur l'information qu'il nous a donnée en début de séance concernant le fait que, lors des marchés publics, on va privilégier, voire fermer les travaux pour les entreprises qui ne respectaient pas les anciennes conventions collectives. Donc j'imagine que l'on parle des maçons, puisqu'à ma connaissance, il n'y a qu'eux qui vont les supprimer

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

actuellement. J'aimerais juste savoir sur quelle base, on va contrôler ces entreprises qui continuent à respecter les conventions collectives, puisqu'il n'y a actuellement aucun contrôle sur les entreprises qui étaient signataires, de savoir si elles vont continuer à respecter ou non les conventions collectives.

J'ai une petite proposition de jumelage, puisque je vois que le chalet Laurelles va perdurer, en tous les cas pour 3 ans, on se repenchera là-dessus, rechercher un chalet qui s'appelle « Hardy », pour qu'on le jumèle avec les Laurelles, pour qu'on mette un peu de bonne humeur au sein de ce Conseil municipal.

M. AUGSBURGER : Pour revenir aux propos de M. Favre, vu que la Commission des travaux et constructions n'a pas été prévue dans cette séance, le Président de la Commission des travaux et constructions ne convoquera personne, bien entendu.

Ensuite, juste une petite remarque au sujet des travaux qui ont commencé ici dans la Mairie. On a emballé la Mairie pour les travaux, c'est bien, mais on a l'impression aujourd'hui de rentrer dans une succursale d'Induni. Je pense que la moindre des choses quand on conclut un contrat, c'est qu'on évite de laisser une entreprise mettre sa raison sociale plus grande que la moitié de la Mairie.

M. ALONSO : J'ai une question pour M. le Maire. J'aimerais qu'il nous informe de la situation des travailleurs sociaux hors murs actuellement dans la commune.

Mme CASUTT : Je reviens sur les travaux de la Mairie, cela avait été évoqué il y a quelques années par un Conseiller municipal, il n'est pas écrit actuellement « Mairie » sur le bâtiment. Est-ce qu'on pourrait profiter de ces travaux pour écrire « Mairie de Lancy » sur le bâtiment ?

J'ai une autre remarque concernant la ferme Navazza. Il y a des grandes baies vitrées et malheureusement, comme avec toutes les baies vitrées, on ne voit pas la différence lorsqu'elles sont ouvertes ou fermées. Je voulais savoir s'il était possible de mettre des lignes sur les baies vitrées, avec éventuellement l'écusson de la Ville de Lancy.

Je vais me joindre à ma collègue pour remercier le Président pour la sortie, et remercier aussi tous ceux qui m'ont aidée à porter mon sac.

M. LUSSI : Ce n'était pas forcément mon intention d'intervenir, mais je rebondis sur l'intervention de M. Annen, pour dire qu'en ce qui concerne le groupe UDC, nous approuvons la décision de M. Renevey qui est de demander aux entreprises si elles sont signataires ou pas de cette convention collective. Cette approbation peut vous étonner, elle ne va certainement pas dans le même sens que votre appréciation, mais l'important c'est qu'on se rejoigne.

J'ai quand même toujours très présent en mémoire, lorsqu'un responsable patronal était interrogé au sujet de ces grèves au tunnel du Gothard, qui disait : « nous ne signons pas les conventions collectives, et venez aussi nous aider parce que nous avons une concurrence d'entreprises étrangères trop forte ». Par ce biais, je pense que si nous pouvons protéger un peu notre marché local, même s'il est quelques francs plus cher, cela vaut la peine car ce sont des emplois et des impôts qui restent sur la commune.

M. BAERTSCHI : M. Renevey et moi-même avons entendu la même chose qu'au mois de juin pour les commissions qui devaient s'occuper de la résolution. Nous nous excusons d'avoir mal entendu, nous ne voulions pas du tout prétexter l'environnement. Maintenant, il faudrait voir si l'on met trois commissions le même soir, parce que chaque commission a déjà planifié ce qu'elle devait faire, donc, je vous propose qu'après, on regarde ce que l'on peut faire. Il n'y a absolument pas d'exclusion voulue dans une commission à la place de l'autre.

Séance ordinaire du 18 octobre 2007

Pour la question de M. Alonso, expliquer maintenant la situation des travailleurs sociaux hors murs, demanderait un peu de temps. Je peux vous dire que les travailleurs sociaux hors murs qui étaient au Grand-Lancy ont été déplacés et ils vont travailler ailleurs, et d'autres vont venir pour les remplacer. C'est ce que je peux vous dire maintenant. Je suis prêt bien entendu, dans le cadre d'une discussion plus importante dans la commission, de rapporter un peu le travail que font ces travailleurs sociaux hors murs.

M. RENEVEY : Une simple réponse pour M. Annen. Il me semble que ce soit assez facile de vérifier si elles suivent actuellement ces anciennes conventions collectives. Maintenant, pour le détail, il y a effectivement quelque chose qu'il faudra mettre en place.

M. LINGG : Je lève cette séance, je souhaite de bonnes vacances à ceux qui ont la chance de pouvoir en prendre. Je vous retrouverai dans un mois pour le budget. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 25.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG